



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille douze, le dix neuf novembre, à 09h00, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire en mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président. Cette séance fait suite à la séance annulée faute de quorum le douze novembre deux mille douze à 17h00.

Séance du 19 novembre 2012

Date de convocation :
13 novembre 2012

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 6
Vote(s) pour 6
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
M. Marc AUDIER

Auxiliaire du Secrétaire de
séance : Christophe PIANA

Etaients Présents :

M. Victor BERENGUEL (Président), M. Marc AUDIER (conseiller syndical suppléant Mme EYMEOD), M. Marc ZANETTO (Conseiller syndical rapporteur du budget), M. Michel BAUDRY (Conseiller syndical suppléant de Jean BERNARD), M. Christian DURAND (Conseiller syndical), M. Pierre DENIS (Conseiller syndical)

Etaients représentés : Mme Valérie GRENARD (Pouvoir donné à M. Victor BERENGUEL), Mme EYMEOD et M. BERNARD par leur suppléant

Etaients invités : Christian GROSSAN (CG 05), Bernard ADAM (CDV 05), M. Alain ZURBACH (EDF), Mme Brigitte FOURETS (Comité de Promotion de Serre-Ponçon), Mme Laurence CRISCUOLO (Com com Embrunais)

Etaients excusés :

M. Bernard ALLARD-LATOURE, Mme Chantal EYMEOD, Mme Valérie GRENARD, M. Roger DIDIER, Mme Valérie ROSSI, M. Frédéric ARNOUX,

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le budget a été voté le 17 février dernier. La somme dévolue à la part d'intéressement versée dans le cadre des délégations de service public a été estimée à 50 000 € en début d'année (compte 6218). Cette somme correspond à 50% des recettes perçues au titre de ces délégations. Les recettes ont été supérieures sur le ponton de Prunières car le S.M.A.D.E.S.E.P. a récupéré la gestion complète de cet équipement depuis la fin de la convention qui liait le club des sports de la gendarmerie (CSLG) à la commune de Prunières. Ainsi, sur le ponton de la baie du Planet, les recettes ont évolué de 15k€ en 2011 à 29k€ en 2012, d'où 14k€ de recettes en plus et 7 000 € d'intéressement supplémentaire à verser au CSLG.

Dans un second temps, le Président indique que lors de la présentation du BP 2012, le montant inscrit au compte 751 (redevance pour concession) a été inversé avec le montant du compte 70323 (redevance d'occupation du domaine public). Dans un souci de meilleure lisibilité budgétaire, il propose de corriger cette écriture comptable en faisant basculer 11 700,00 € du premier compte vers le second.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La convention « cadre » du 16 juin 2008 passée entre E.D.F. et le S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- Le règlement intérieur des ports de plaisance publics de Serre-Ponçon ;
- Les contrats de régie intéressée de la Baie de Chanteloube, de la Baie Saint-Michel, de Port Saint-Pierre et de Prunières ;

